

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 15 (1911)

Artikel: Remèdes

Autor: Gabbud, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sehen noch Vieh während dem Schiessen in die Nähe zur Scheibe kommen; falls solches geschehen würde, soll das Schiessen unterbrochen werden, bis die Gefährde nicht mehr vorwaltet.

Art. 48. Das unnöthige Pulververbrennen und das Tabakrauchen von Schützen auf dem Schützen-Platz ist bey einer Busse von 2 x verboten.

Art. 49. Unartiges Benehmen der Schützen auf dem Schützenplatz und bey Schützenversammlungen soll mit 2 bis 24 x gebüsst werden.

Wahlordnung.

Art. 50. Nachdem sich die Schützengesellschaft am Abend vom Kirchweihsonntag auf die vom Britschenmeister bestimmte Zeit besammelt hat, und derselben die Schützenrechnung vorgelegt worden ist, werden die in den nachfolgenden Artikeln bestimmten Wahlen vorgenommen.

Art. 51. Der Aufseher leitet die Versammlung oder beauftragt hiezu den Schützenmeister; der Schreiber hat die Verhandlungen zu protokollieren und das Protokoll in Verwahrung zu halten; der Scheibenzeiger vertritt die Stelle eines Weibels und Stimmenzählers.

Art. 52. Die Gesellschaft wählt aus sich durch offenes Mehr:

- a) den Schützenmeister
- b) den Britschenmeister
- c) die Untersuchs Commission
- d) den Schreiber und den Scheibenzeiger.

Art. 53. Die Mitglieder der Schützengesellschaft sind pflichtig jede dieser Stellen für ein Jahr anzunehmen.

Art. 54. Der Schützen- und Britschenmeister, so wie die Mitglieder der Untersuchs Commission sind für die gleiche Stelle nicht wieder wählbar, wohl aber der Schreiber und Scheibenzeiger.

Art. 55. Brüder sind als Schützen- und Britschenmeister nicht zu gleicher Zeit und neben einander wählbar dessgleichen auch in die Rechnungs Commission.

Art. 56. Das erstgewählte Mitglied in die Untersuchs Commission ist Präsident dieser Commission.

Art. 57. Der Aufseher wird vom Schulrath auf unbestimmte Zeit gewählt.

Schlussartikel.

Art. 58. Diese Statuten bleiben so lange in Kraft, bis die Mehrheit der Schützen eine Abänderung wünscht und solche vom Schul- und Gemeinderath bewilligt wird.

Zürich.

W. Manz.

Remèdes.

Les remèdes et pseudo remèdes suivants ont été recueillis chez les paysans de Bagnes, dès 1906. Je n'ai pas jugé à propos de soumettre les renseignements qui vont suivre à une classification rigoureuse, pour la raison que ceux-ci serviront à enrichir plus ou moins une collection déjà commencée de remèdes populaires suisses, travail confié, sauf erreur, à une commission *ad hoc*, et non à être disposés en article.

I. Pour qu'une vache soit fécondée dès la première saillie, il est très important pour le paysan qu'une vache soit bien *assaisonnée*, c'est-à-dire que sa mise-bas ait lieu en temps opportun. On conseille les recettes suivantes, d'une efficacité problématique :

- 1^o Faire avaler à la vache sitôt saillie des œufs frais.
- 2^o Lui faire avaler une parcelle de cuivre dans un morceau de pain.
- 3^o Lui donner de la caillette de veau.
- 4^o Lui tirer du sang, le mélanger à du son et faire avaler le tout à l'animal.
- 5^o Lui faire manger de force quelques parties charnelles des organes reproducteurs d'un taureau tué précédemment.

II. Pour guérir chez les chèvres, ayant récemment mis bas, le *charnu* (gonflement et tarissement du pis) : Prendre le lait qu'ont encore ces animaux et le verser dans un ruisseau à l'opposé du courant.

Ou bien à minuit faire une prière pour l'âme la plus délaissée du purgatoire.

Dans les deux cas : prier pour les âmes noyées (suicidées par *noyade*).

III. Pour se préserver des maux de dents : tenir dans sa poche de la galle de l'églantier.

IV. Pour se guérir des cors aux pieds (en bagnard : *agason*) : Tenir dans sa poche, ou n'importe où sur ses vêtements, de la racine d'une plante vulgairement appelée *racines de chien* (français probablement : iris de Germaine) : ayant une exubérance charnue en forme de *cor*.

V. Guérison d'« *ourson* » (patois *orson*) espèce de furoncle surgissant près des yeux : Mâchonner à jeun quelques grains d'orge et les mettre sur l'endroit malade.

VI. Guérison de la surdité : Allumer une chandelle bénite le jour de la Chandeleur, faire chauffer sur ce feu quelques gouttes d'huile de noix, plonger une mèche dans ce liquide brûlant et introduire l'extrémité imbibée de la mèche dans l'oreille malade.

VII. Guérison de la jaunisse : Avaler un nombre de poux impair (7 ou 9).

Autre remède pour la jaunisse : Pétrir de la terre avec de l'urine, exposer cette pâte au soleil. Quand la dessication sera complète, le remède aura accompli son œuvre.

Guérison du mal dit *maxlè*¹⁾ (violentes douleurs d'entrailles, chez les adultes) : Avaler sept ou neuf punaises (toujours un nombre impair).

VIII. Le même *remède* est prescrit aux hernieux, pour que les viscères rentrent à leur place.

IX. Les enfants aux jambes torses se guérissent en faisant brûler un cierge ou une chandelle en croix (allumée aux deux bouts croisés) ou deux chandelles croisées, le troisième dimanche du mois.

X. Pour empêcher une vache de *retenir* le lait (cette fâcheuse manie de retenir le lait, déprécie beaucoup la valeur de l'animal qui en est accusé, et il est naturel que les alpicoles aient tenté les remèdes les plus ridicules ou les plus bizarres, pour faire disparaître ce défaut) : Faire bouillir la chair d'un chat verrat et faire avaler le bouillon à la récalcitrante.

¹⁾ On dit aussi et plus communément *mallet*.

XI^{bis}. Recette plus sommaire (mais non moins efficace): la personne qui trait ôte son couvre-chef et le dépose sur la colonne vertébrale de l'animal à traire.

XII. Pour faire dégonfler les genoux (liquide se formant dans les articulations). Prendre un nombre impair (7 ou 9 ordinairement) de feuilles de lierre, les écraser *bois sur bois* (entre deux morceaux de bois), les laisser ensuite imbiber dans du vin blanc, avec lequel on lave la partie malade.

XIII. Guérir un bègue de son infirmité: Prendre les repas en se servant d'une cuiller et d'une fourchette en bois de lierre.

XV. Pour assurer à une vache d'heureuses suites à son vêlage (pour que les *efforts* [élancements] ne viennent pas). Rogner la corne du pied du veau nouveau-né et faire avaler cette matière à la mère.

XVI. Pour guérir les pieds des chevaux et mulets, où s'accuse un commencement de corruption, faire périr un crapaud en l'écrasant sur la partie malade.

XVII. Guérison des enfants affligés du *mal de Saint-Eusèbe* (faiblesse générale du corps, sueurs abondantes à la tête): Confectionner un pain de seigle ordinaire, le mettre sous la tête du malade, le faire déborder tout autour de façon que le pain prenne la forme du chef de l'enfant malade. Faire cuire ensuite ce pain au four et le distribuer aux pauvres.

XIV. Recette contre le bégayement: Le bègue portera sur sa tête un pain au four. Hors de ce dernier, le pain sera (remis) sur la tête du patient qui l'ira porter ainsi à une famille pauvre.

XVIII. A ceux qui aspirent à la qualité de guérisseurs de maux d'entrailles: Prendre dans la main une taupe vivante, la presser jusqu'à ce que mort de l'animal s'ensuive. La main meurtrière frottant le ventre du sujet souffrant (un animal domestique ordinairement) le fera guérir.

XIX. Pour guérir le panaris: Faire tenir dans la main droite d'un enfant, le jour de son baptême, un *ver du noeud* (ver noué?) jusqu'à ce que l'animal périsse. Cette personne aura plus tard le pouvoir, en tenant dans cette main un doigt souffrant du panaris, de le faire guérir. Remarque importante: L'enfant doit être né et baptisé un troisième dimanche du mois.

XX. Pour guérir certaine maladie particulièrement fréquente chez les moutons et les chèvres et peut-être quelquefois chez les vaches, caractérisée par le clochement du pied, appelée en patois *massauve* (*masoèuva*¹): Appliquer le pied malade sur une feuille de plantain, découper cette dernière, tout autour, en découper le sol plus ou moins profondément. Enlever ensuite la motte et la renverser sans dessus dessous. Quand cette dernière sera complètement desséchée, l'animal sera tout-à-fait guéri.

XXI. Guérison des dartres: Faire une neuvaine en l'honneur de saint Roch ou de saint Grat.

XXII. Pour chasser le *follaton*²) (J'espère revenir un jour sur ce sujet et en parler plus amplement.)

Défendre l'accès du bâtiment où il a choisi sa victime, en induisant d'ordures les portes de l'habitation — en y plantant une lame de couteau — en introduisant au-dessus de la porte une lame de couteau ou une faux.

¹) Peut-être le piétain. — ²) Patois de Lourtier *fouaton*, esprit follet mauvais esprit selon nos paysans, le *servant* des Vaudois.

XXIII. La colique chez les enfants serait supprimée en leur faisant manger des vers de la galle d'églantier préalablement grillés.

XXIV. Guérison du mal de dents: Garder dans sa poche de la galle de l'églantier (ou bien) écraser une côte d'ail et en envelopper un doigt du même côté où le mal de dents agit avec plus d'intensité.

— Autre recette: Mâchonner ou manger les écailles détachées d'un serpent; ce *remède* prévient le mal de dents plutôt qu'il ne le guérit.

— En écrasant une crête de coq sur les gencives d'un jeune enfant, et les frottant fortement, vous lui épargnerez les douleurs résultant des maux de dents et des gencives, dans son jeune âge.

— Porter au Grand St-Bernard, en offrande, autant de clous que l'on a de dents.

XXV. Pour que les poules ne *perdent* pas l'œuf (n'aillettent pas pondre, sur la propriété du voisin, ou dans un coin perdu où on ne les retrouverait pas): Circonscire à l'aide d'une corde les alentours de la maison, espace dans lequel on voudrait que la ponte ait lieu, promener la poule le long de cette limite.

XVI. Prière pour mettre un terme aux hémorragies: Sang arrête-toi dans tes veines — Comme Jésus-Christ a souffert de ses peines.

XXVII. Conjuration. — Pour se préserver d'un bloc de rocher qui se détache, d'un caillou roulant sur son passage: Pierre de César (?) ne faites ni trou, ni sang que la croix de Jésus-Christ soit devant.

XXVIII. Guérison des maladies d'yeux par prière spéciale¹⁾. Monseigneur saint Jean passant dans vos chemins²⁾ (?) Trois vierges sont en chemin, il leur dit: Que faites-vous là? Nous guérissons des larmes à l'oeil. O vierges guérissez cet oeil en grève (?) feu, tâches, araignées (?) de quel mal que ce soit, je t'en conjure n'aie pas plus de puissance sur cet oeil que n'en ont eue les Juifs sur le corps de N.-S. Jésus-Christ. Amen!³⁾

XXIX. Conjuration contre la foudre: Ste-Barbe, Ste-Fleur (?) si le tonnerre tombe Ste-Barbe, Ste-Fleur l'arrêteront.

XXX. Guérison des dartres — Marquer du doigt en cinq endroits autour de la dartere faisant cercle et revenir au point de départ en disant chaque fois *Dērda*⁴⁾, *dērda* été, jusqu'à cinq fois et en finissant par le mot *dzardēuza*⁵⁾. Cette formule et cette manière de procéder se répètent cinq fois par le guérisseur. Ceci fait, ce dernier, toujours avec son doigt, trace une ligne imaginaire à travers la dartere en disant: « *Aujourd'hui nous sommes* » (ici l'on dit le nom du jour de la semaine où l'on se trouve), puis on fait une ligne en sens inverse en disant: *Demain c'est* (. . .) enfin l'on trace une troisième barre entre les deux autres en disant: *Après demain c'est . . .*

¹⁾ Version écrite sous la dictée exacte d'une femme de Lourtier. —

²⁾ Les ? indiquent les passages qui m'ont paru avoir été altérés. — ³⁾ Voici la formule plus complète dont celle ci-dessus n'est qu'une variante abrégée: Le guérisseur dit: Sang demeure en toi, en foi — Sang demeure en toi (ici le nom du patient). Sang demeuré fixé dans tes veines. Comme Jésus-Christ a souffert de ses peines, Sang reste et demeure fixé, Comme J.-C. a été crucifié. — ⁴⁾ Nom patois pour dartere. — ⁵⁾ Qui a le sens de vilaine et qui est un mot patois presque inconnu à Bagnes dans le langage courant.

je te dis t'en aller. Si l'expérience n'est pas efficace il faut la répéter. Toutes les paroles se prononcent en patois.

XXXI. Autre recette contre les dardres: Du sel bénit le jour de sainte Agathe (5 février) trempé avec de la salive, frotter avec cela l'endroit malade.

XXXII. Se laver avec la rosée du jour de Saint-Jean (24 juin) pour se guérir de la gale et de l'épilepsie (*mal de Saint-Jean*).

XXXIII. Au son des cloches le samedi saint et la veille de la Pentecôte, au moment où l'on bénit l'eau à l'église, on avait l'habitude de se laver à la fontaine ou au ruisseau pour se guérir (on n'a pas su me dire de quelle maladie). En ce moment précis toutes les eaux sont réputées sacrées.

Beaucoup de personnes prennent de l'eau bénite aux jours désignés ci-dessus pour la répandre sur leurs propriétés afin de s'assurer une bonne récolte.

XXXIV. Aux personnes affligées de rhumatismes: se vautrer dans une couche de feuilles de bouleau. Recommandé aussi à ceux qui sont atteints du mal subit dit le *violet* ou le *coup de la feuille* (inflammation d'un membre, d'une jambe, par ex. qui s'enfle et prend une teinte violacée): entourer cette jambe d'une épaisse couche de feuille de bouleau.

XXXV. Si vous vous baignez ou vous lavez les pieds le Jeudi-Saint (les uns disent le Vendredi-Saint), vous leur éviterez une trop forte transpiration et des écorchures.

XXXVI. Pour se débarrasser des puces: Se vautrer dans la rosée en complète nudité le matin de la Saint-Jean (24 juin).

XXXVII. Pour faire périr les *vorpay* (parasite qui vit sous le cuir des bovidés et produit, dit-on, par un œuf de mouche déposé l'été précédent: surtout sur le corps des veaux): Laver les veaux d'un an avec de l'eau chaude ayant servi à faire cuire les pommes de terre.

Ou bien avec du bouillon de viande, la veille de Noël.

XXXVIII. Mettez sur les lèvres des brins de neuf sortes de plantes différentes — les uns disent que trois suffisent — et vous serez préservé de la piqûre des guêpes. Si vous avez été piqué, frottez l'endroit blessé avec des brins de neuf sortes de plantes et toute douleur disparaîtra bientôt.

XXXIX. Pour faciliter un enfantement et en abréger les douleurs, la mère avalera des grains de sarrasin dits *grains de France*.

XL. Si l'on a des verrues: sortir le soir, épier la chute d'une étoile filante et dire au même moment en s'adressant à la verrue: « *Va-t'en.* » La verrue guérira bientôt — ou bien lancer autant de cailloux à l'eau que l'on a de verrues sur les mains.

XLI. Autre remède pour le *charnu*¹⁾: Laver le pis charnu d'une *vache* avec du lait de *chèvre* et le pis *charnu* d'une chèvre avec du lait de vache.

XLII. La maladie du *quartier* fréquente chez les bovidés se guérit par la prière suivante: Faire un signe de croix et dire cinq *ave* en l'honneur du saint *écartelé*, faire de nouveau le signe de croix. Le guérisseur doit savoir de quelle façon est *tourné* le sujet malade.

XLIII. Guérison du *décroît* (atrophie des membres): Prier plusieurs soirs de suite (le nombre n'est, paraît-il pas rigoureusement déterminé) 5 ou

¹⁾ Voir plus haut.

9 paters, toujours un nombre impair, puis faire le signe de la croix sur le membre qui souffre en disant: *Décroit je te le conjure, va-t'en dans les vingt quatre heures aussi complètement que la rosée du jour de la Saint-Jean s'en va aux premiers rayons du soleil.*

XLIV. Guérison du charbon: Faire un mélange de neuf sortes de matières graisseuses (camphre, miel, résine, etc.) et l'appliquer sur l'endroit malade. La même recette est utile pour faire *mûrir* les furoncles et faire couler le pus *amassé*.

XLV. Pour chasser les punaises qui ont élu domicile dans la boiserie d'un appartement, il faut que la famille aille faire ses dévotions à l'église dans cette intention le jour de la Saint-Urbain (25 mai) et qu'on s'abstienne ce jour là de faire du feu au foyer.

XLVI. *Guérison des rhumatismes.* On me raconte ceci: Un homme de Bagnes qui souffrait de rhumatismes, descendit un jour consulter un médecin à Martigny. A mi-chemin fatigué de la course, il s'assit quelques instants en un endroit à l'abri du soleil. Quand il reprit sa marche, il fut surpris de ne plus ressentir de douleur aux membres malades. Le médecin lui déclara qu'il s'était assis sur des crapauds. En effet, en repassant au même endroit pour revenir, il y vit deux crapauds morts et un troisième qui paraissait n'être pas bien loin de son trépas.

D'autre part, dit-on, le contact d'une personne bien portante avec un crapaud vivant, communiquerait à la première une maladie parfois mortelle.

Lourtier.

MAURICE GABBD.

Zur Sage von der Bereicherung durch den Untergang von Plurs.

Im XIV. Band (1910) des „Archiv“ teilte ich S. 180 eine Sage mit über die „Entstehung des Hauses zum Neubau in Stein am Rhein“. Nach derselben wurde dieses stattliche Haus aus einem Fässchen Dublonen erbaut, das der Gredmeister von Stein in Verwahrung hatte und das nach dem Untergange von Lissabon (oder nach anderer Version von Plurs, im Bergell) nie zurückgefordert wurde. Im Hausgange liess der Gredmeister neben andern auch den Spruch malen:

„An Gottes Segen ist alles gelegen,
unter den dann ein boshafter Freund schrieb:

„Wäre Lissabon nicht untergegangen,
Könntest noch lange auf Gottes Segen plangen.“

„Hanß Rudolff Grimm, Buchbinder in Burgdorf“ erzählt die Geschichte in seinem Büchlein „Kleine Schweizer Cronica, Burgdorff 1723“, S. 168 f. ganz ähnlich, und zwar von Plurs: „Diser Handels-Flecken hat zu Basel und Schaffhausen / und an andern Orthen viel reiche Kauff-Leuth gemacht / dann nur zu Schaffhausen da lagen im Kauffhauß etliche Ballen Seyden / die von Plurs in Teutschland haben sollen versandt werden / so auch zu Basel und an andern Orthen / da als die Kauff-Leuth die dise Wahren haben sollen weiters führen lassen / vernommen / dass der Flecken Plurs untergegangen / zusammt denen Einwohneren / haben sie die Wahren an sich gezogen und sich damit bereicheret / wie dann ein gewisser Kauffmann zu Basel / der ist so reich davon worden / daß er gleich ein köstli-